

---

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 2 octobre 2020


**Conseillers présents** : Mmes GARD Nicole, MAURY Sandra, RIBAUTE Agnès, MM., ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, MICHELET Jean-Pierre, NICOLET Luc et PERCEVAULT Fabrice.

**Excusé** : M ANGELINI Jacques (procuration à M MICHELET)

**Secrétaire de séance** : Mme RIBAUTE Agnès,

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 17h15.

**Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

 **FPIC (Fond national de Péréquation des ressources intercommunales et communales)**  
Le FPIC est retiré de l'ordre du jour car il n'est plus d'actualité.

 **Service Médecine Préventive**

L'adhésion à la convention « Service Prévention des risques professionnels » du CDG 48 est acceptée par délibération à l'unanimité.

 **Voirie**

M Colson présente le travail de prévention entrepris concernant le nettoyage des buses (il a déjà prouvé son efficacité).

En prévision :

- réfection du muret à la sortie du Pont de la Fage,
- Changement de quelques portes du logement communal situé au-dessus de l'école et pose d'une VMC.

Décisions :

- Baisse du prix du loyer de l'appartement au-dessus de l'école, il passera de 493.41 € à 450.00 €,
- Baisse du prix du chauffage de 0.09 cts à 0.07 cts le KW/h.

Une délibération est prise à l'unanimité.

 **CCID (commission Communale des impôts directs)**

Le conseil municipal a tiré au sort 20 personnes pour représenter la commune à cette commission communale et 2 personnes pour la commission intercommunale.

 **Pouvoir de police de M le Maire**

Une délibération est prise pour transférer le pouvoir de police de M le Maire au Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère en matière d'Ordures ménagères.

 **DM pour réhabilitation de la Cure**

M le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2031	Frais d'études		2620.00
2138	Autres constructions		- 2620.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

La décision modificative du budget principal est adoptée à l'unanimité.

 **AEP : proposition de rémunération cabinet GAXIEU**

Le plan de relance de l'activité économique nécessite de réagir rapidement pour faire financer nos projets d'où l'intérêt de faire appel au bureau d'études GAXIEU.

La proposition de rémunération du cabinet Gaxieu est acceptée à 10 pour et 1 abstention.

 **Frais de fonctionnement et cantine Ecole**

La demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de st Michel de Dèze pour l'année scolaire 2018-2019 et la demande de participation aux charges scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 pour l'école du Collet de Dèze sont approuvées à 8 pour 3 abstentions.

 **Participation mutuelle santé des agents**

Le conseil municipal décide par délibération à l'unanimité de participer financièrement à la Mutuelle Santé des agents à hauteur de 50 % de la cotisation.

 **Marché estival**

M P. Gard fait un bilan très positif de la saison estivale et des marchés hebdomadaires.

Nous regrettons de ne pas pouvoir organiser deux marchés avant la fin de l'année (Toussaint et Noël) à cause des mesures sanitaires.

Les animations seront à reconduire en 2021.

Le conseil est clos à 20h35.